

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)

DECS

Date

3 décembre 2025

Numéro

25.189

Heure

10h48

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP

Titre : La consommation de drogues dans l'espace public s'arrêtera-t-elle aux frontières cantonales ?

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Dès 2026, Lausanne compte réserver ses Espaces de consommation sécurisés (ECS) aux seules personnes domiciliées dans le canton. Cette mesure a été prise face à la montée du crack et aux tensions observées sur le terrain, mais elle interroge :

1. Que se passera-t-il pour les usagers venus d'ailleurs, notamment du canton de Neuchâtel ? Le Conseil d'État a-t-il évalué le risque de déplacement des consommations et des situations de précarité vers nos communes ?
2. Des ressources humaines et financières suffisantes sont-elles prévues pour renforcer la prévention, la réduction des risques et l'accompagnement socio-sanitaire sur l'ensemble du canton ?
3. Une coordination intercantonale est-elle envisagée, afin d'éviter une approche en silo et de garantir la solidarité entre territoires ? Sous quelle forme et avec quels moyens ?
4. Et, surtout, comment veiller à ce que le nécessaire renforcement des mesures de sécurité ne se fasse pas au détriment du travail social, mais au service d'une politique de santé publique cohérente, humaine et durable ?

Pour le groupe VertPOP, il s'agit là d'un enjeu fondamental : celui d'une réponse solidaire et équilibrée à un défi de société qui, lui, ne connaît aucune frontière.

Développement (commentaire aux questions) :

Le groupe VertPOP souhaite mettre en lumière ce qu'il pense être les prémices d'une problématique encore silencieuse, afin d'éviter que celle-ci ne prenne prochainement une ampleur plus difficile à gérer, aux conséquences humaines et sanitaires identifiées depuis des décennies.

Il s'agit d'appliquer la politique des quatre piliers concernant la gestion des addictions : prévention, thérapies, réduction des risques et répression ciblée. Grâce à ce modèle innovant dont la Suisse s'est munie dans les années 90, un ensemble de mesures a pu être mis en œuvre et faire ses preuves.

De même, la coopération et la coordination des initiatives communales et de plusieurs services cantonaux se sont révélées salutaires pour la politique de santé publique.

En synthèse, il paraît essentiel au groupe VertPOP d'anticiper plutôt que de subir, par le renforcement des moyens de prévention et d'accompagnement en coopérant avec les communes et les cantons voisins.

Sources :

<https://www.arcinfo.ch/suisse/drogues-la-consommation-de-crack-augmente-en-suisse-des-mesures-sont-envisagees-1394273>

<https://www.arcinfo.ch/neuchatel-canton/des-dizaines-de-fumeurs-de-crack-neuchatelois-sur-le-carreau-1475723>

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Laurence Castillon

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Nicolas de Pury

Céline Barrelet

Niel Smith

Christine Ammann Tschopp

Yves Pessina

Richard Gigon

Patrick Erard

Brigitte Neuhaus

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 19 mars 2026

« Que se passera-t-il pour les usagers venus d'ailleurs, notamment du canton Neuchâtel ? Le Conseil d'État a-t-il évalué le risque de déplacement des consommations et des situations de précarité vers nos communes ? »

La décision prise par la ville de Lausanne de réserver l'accès aux Espaces de consommation sécurisés (ECS) aux seul-e-s habitant-e-s du canton de Vaud soulève effectivement la question du devenir des consommateur-trice-s venant d'autres territoires dans les ECS de Lausanne et du risque de déplacement des consommations et des situations de précarité vers les communes. Il semble essentiel de pouvoir compter sur les expert-e-s de la Commission cantonale addictions (CCA) pour faire un état des lieux des besoins dans ce domaine. Cette commission réunit en effet les entités de l'État directement concernées (service de la consommation et des affaires vétérinaires, police cantonale, magistrature, service de la santé publique) ainsi que les spécialistes de terrain tels qu'Addiction Neuchâtel, le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), la Fondation en faveur des adultes en difficulté (FADS) et Ressource sous la coordination du service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA).

Une première évaluation de la situation a pu être réalisée le 17 février au sein de la Commission cantonale addictions. À ce jour, il n'a pas été constaté d'effet significatif de déplacement des consommations ou d'incidents que l'on puisse directement mettre en lien avec les décisions de la ville de Lausanne. La situation va toutefois continuer de faire l'objet d'une vigilance particulière.

« Des ressources humaines et financières suffisantes sont-elles prévues pour renforcer la prévention, la réduction des risques et l'accompagnement socio-sanitaire sur l'ensemble du canton ? »

Le Conseil d'État est attentif à répondre aux besoins et permet à de nombreuses mesures de se déployer dans le canton concernant la prévention, l'accompagnement bio-psychosocial, la réduction des risques et la régulation en matière d'addictions.

Avant d'adapter le dispositif cantonal, il est ainsi indispensable de mener une analyse structurée et concertée des besoins, des risques et des impacts, en tenant compte des usages existants, des dynamiques territoriales et des enjeux de sécurité et de santé publique.

Cette analyse s'inscrit par ailleurs dans le déploiement opérationnel de la Stratégie neuchâteloise Addictions 2025-2035 ([rapport 24.032](#)), qui a été adoptée par le Grand Conseil en 2024 et offre un cadre cohérent pour les défis des dix années à venir.

Ce déploiement opérationnel passe par l'élaboration d'un plan d'action en matière d'addictions qui doit permettre de concrétiser les mesures à entreprendre pour les prochaines années. Celui-ci est en cours d'élaboration. C'est dans le pilier III, celui lié à la réduction des risques, que les décisions récentes vaudoises, leurs potentielles conséquences sur le canton de Neuchâtel ainsi que les éventuelles réponses à donner vont pouvoir être discutées.

Il a ainsi été convenu avec la CCA qu'un groupe de travail *ad hoc* soit mis en place afin, d'une part, d'examiner dans quelle mesure la fermeture des ECS lausannois a entraîné des déplacements de consommation (vers des ECS d'autres cantons ou à Neuchâtel) et, d'autre part, d'établir un état des lieux des enjeux sanitaires, sociaux et sécuritaires liés à l'usage de substances dans l'espace public neuchâtelois.

Ce groupe devra également permettre de déterminer si des besoins non couverts apparaissent sur le territoire cantonal et, le cas échéant, d'envisager des réponses coordonnées avec les communes concernées.

Si des besoins supplémentaires sont identifiés sur le territoire cantonal, des adaptations ciblées pourront être envisagées dans le cadre budgétaire habituel.

« Une coordination intercantonale est-elle envisagée, afin d'éviter une approche en silo et de garantir la solidarité entre territoires ? Sous quelle forme et avec quels moyens ? »

Le Conseil d'État considère que les enjeux liés à la prévention, à la réduction des risques et à l'accompagnement socio-sanitaire dépassent les frontières communales et, dans certains cas, cantonales. Une approche coordonnée entre cantons est dès lors pertinente afin d'éviter des effets de report et de garantir une prise en charge cohérente des personnes concernées.

À ce stade, aucune nouvelle structure formelle de coordination intercantonale n'est prévue. En revanche, le Conseil d'État estime que les plateformes existantes, les échanges entre services cantonaux compétents ainsi que les collaborations déjà en place avec les cantons voisins constituent des cadres appropriés pour renforcer la coordination et le partage d'informations. Ces questions seront d'ailleurs thématiques dans le cadre de la Conférence latine des chef-fe-s de l'action sociale et de la santé (CLASS). En collaboration avec les autres cantons et en fonction des résultats de l'analyse des besoins et des effets territoriaux, il sera examiné s'il y a lieu de renforcer ces échanges ou de formaliser certaines collaborations, dans un souci de solidarité entre territoires et d'efficacité des dispositifs.

« Et, surtout, comment veiller à ce que le nécessaire renforcement des mesures de sécurité ne se fasse pas au détriment du travail social, mais au service d'une politique de santé publique cohérente, humaine et durable ? »

Le Conseil d'État considère que les enjeux de sécurité, de prévention et d'accompagnement socio-sanitaire sont indissociables et doivent être abordés de manière complémentaire, tel que prévu dans la politique nationale et dans la Stratégie neuchâteloise Addictions. Les mesures de sécurité ont pour objectif de créer un cadre permettant l'accès aux prestations de santé et de soutien social, et non de se substituer à celles-ci.

À cet effet et dans le cadre des travaux de la Commission cantonale addictions comprenant des acteur-trice-s des quatre piliers, le Conseil d'État veille à ce que les dispositifs concernés reposent sur une coordination étroite entre les acteur-trice-s de la santé, du social et de la sécurité, et à ce que les décisions soient guidées par des principes de santé publique, de proportionnalité et de respect de la dignité des personnes.

Cette approche implique également un suivi régulier des effets des mesures mises en œuvre, afin de s'assurer qu'elles contribuent effectivement à la réduction des risques et à l'amélioration de la situation des personnes concernées, sans générer d'effets d'exclusion ou de déplacement indésirables.

Conclusion

Le Conseil d'État considère ainsi avoir répondu aux questions soulevées et demeure attentif à l'évolution de la situation.